



Rapport de diagnostic des polluants de construction (AT) Avant-travaux

24101803ATPLP - Version n°1

Commerce

Grand-Rue 6

1110 Morges

Commune : Morges

25-10-2024

ECODIAG SA

Rue de Lausanne 45, 1110 Morges

I. Identification du rapport

Informations sur le rapport :

Titre :	Rapport de diagnostic des polluants de construction (Amiante) Commerce Grand-Rue 6 1110 Morges
Référence :	24101803ATPLP
Version :	1
Date d'émission :	25-10-2024
Commune :	Morges
Parcelle/article :	237
N° bâtiment :	415
EGID :	798148
Propriétaires :	Abuzer Arpat
Nombre de pages :	8
Type de rapport :	Selon cahier des charges ASCA-VABS version 1.5 du 14 février 2022.
Annexes :	1. Plan d'expertise, 1 page. 2. Rapport d'analyses, 2 pages.

Informations sur le diagnostic Gr (Amiante) :

Type de diagnostic :	(AT) Avant-travaux
Etendue du diagnostic :	Commerce
Date (s) du diagnostic :	23/10/2024
Diagnostiqueur :	Laurence Lehmann
Donneur d'ordre :	Villat et Associés
Laboratoire :	Pollutest

II. Remarques générales, conditions de réalisation et étendue du diagnostic

Visite préalable

Aucune visite préalable n'a été effectuée.

Conditions de réalisation

Les locaux étaient occupés, pas de travaux en cours dans le local

Ce rapport a été effectué selon le cahier des charges ASCA version 1.5 du 14 février 2022.

Ce diagnostic a pour objectif de dresser la liste complète des matériaux accessibles contenant de l'amiante dans les parties concernées par les travaux, indiquées par le donneur d'ordre. Cependant, il ne peut être considéré comme absolument exhaustif.

Limites du diagnostic

Les investigations couvrent l'ensemble des éléments concernés par les travaux qui ont été annoncés par le donneur d'ordre.

Abréviations :

Ce diagnostic a pour objectif de dresser la liste complète des matériaux accessibles contenant de l'amiante, PCB, HAP et Plomb dans les peintures. Cependant, il ne peut être considéré comme absolument exhaustif.

III. Conclusion du rapport

Aucune situation potentiellement dangereuse pour les occupants n'a été révélée, voir chapitre IV.

Il n'a pas été repéré de matériaux contenant de l'amiante dans les parties concernées par les travaux.

Le donneur d'ordre a pour obligation de communiquer les résultats du présent diagnostic à toute personne devant intervenir lors des travaux.

IV. Situations potentiellement dangereuses pour les occupants

Aucune situation potentiellement dangereuse pour les occupants n'a été révélée.

V. Réserves

L'ensemble des éléments touchés par le projet a été expertisé.

VI. Liste des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante

Localisation		Elément					Amiante				Evaluation selon méthode FACH					Remarques	
Etage	Lieu, local	Référence		Description de l'élément	Quantité approximative	Type de matériau (F/C/FP/FA/SOL/NFA)	Prélevé (O/N)	Oui	Non	Déterminé par (EXP, LAB, DEF)	Plan / Croquis n°	Evaluation globale du matériau (Total)	Type et fréquence d'utilisation des locaux	Degrés d'urgence	VDI Nécessaire	Date prochaine évaluation	
		N° d'élément	N° du prélèvement														
Rez-de-chaussée	Pièce principale	Gr1	P	Colle de moquette		NFA	O		X	LAB	1						Ras
Rez-de-chaussée	Pièce principale	Gr2		Murs RAS			N		X	EXP	1						Ras
Rez-de-chaussée	Pièce stockage	Gr3	P	Crépi	m²	NFA	O		X	LAB	1						Ras
Rez-de-chaussée	Pièce stockage	Gr4		Carrelage posé frais/frais			N		X	EXP	1						Aucun MSP
Rez-de-chaussée	WC	Gr5	P	Colle de carrelage 2e couche	m²	SOL	O		X	LAB	1						Ras
Rez-de-chaussée	WC	Gr6	P	Colle de carrelage 1ère couche	m²	SOL	O		X	LAB	1						Ras
Rez-de-chaussée	WC	Gr7	P	Colle de plinthe	m	NFA	O		X	LAB	1						Ras
Rez-de-chaussée	WC	Gr8	P	Colle de Faïence	m²	NFA	O		X	LAB	1						Ras
Rez-de-chaussée	Véranda	Gr9		Fenêtre double vitrage joint caoutchouc ou			N		X	EXP	1						Aucun MSP

VIII. Plan d'action et démarches nécessaires à l'assainissement

Une réévaluation du risque ainsi que de l'urgence d'assainir devrait être effectuée pour les éléments suivants :

Etage	Local	Elément	Délai

Nous vous souhaitons bonne réception du présent rapport et restons à votre entière disposition pour toute question complémentaire ou pour l'organisation de vos éventuels travaux d'assainissement.

Morges, 25-10-2024

(Laurence Lehmann)

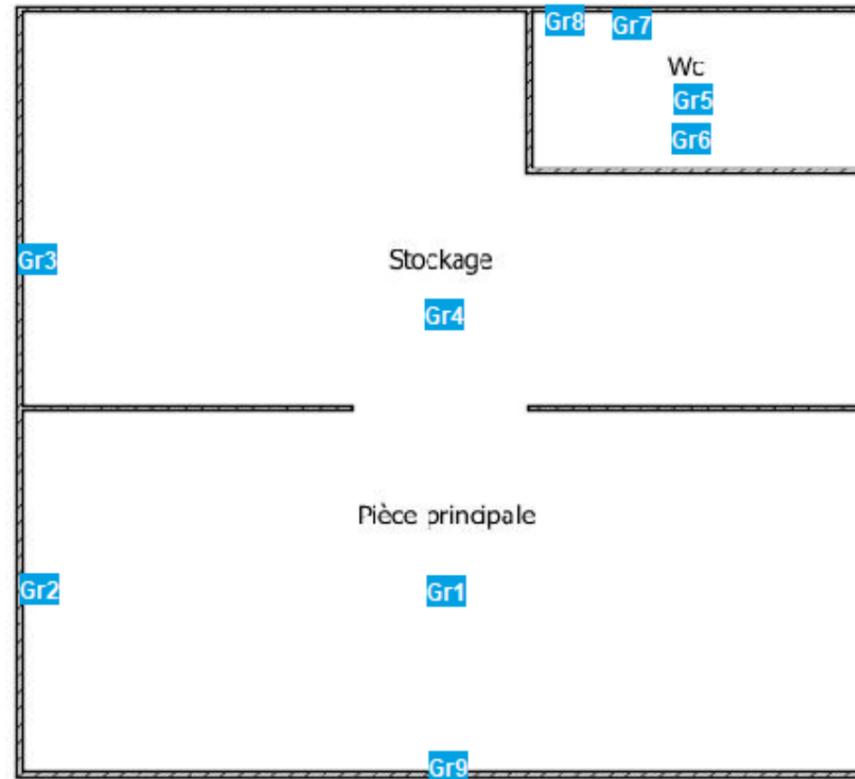


X. Annexes

1. Plan d'expertise, 1 page.
2. Rapport d'analyses, 2 pages.

Plan n° 1-Plan

N	Gr1	Colle de moquette	O	NFA
N	Gr2	Murs RAS	N	
N	Gr3	Crépi	O	NFA
N	Gr4	Carrelage posé frais/frais	N	
N	Gr5	Colle de carrelage	O	SOL
N	Gr6	Colle de carrelage	O	SOL
N	Gr7	Colle de plinthe	O	NFA
N	Gr8	Colle de Faience	O	NFA
N	Gr9	Fenêtre double vitrage joint caoutchouc ou silicone	N	



A	Elément contenant de l'amiante
N	Elément ne contenant pas de l'amiante
PCB	Elément contenant des PCB
PCB	Elément ne contenant pas de PCB
PB	Elément contenant du plomb
PB	Elément ne contenant pas du plomb
HAP	Elément contenant HAP
HAP	Elément ne contenant pas HAP
Autre	Elément contenant d'autres toxiques
Autre	Elément ne contenant pas d'autres Toxiques
R	Réserve
RAS	Rien à signaler



Rapport n°

24101418

Version : 1

Rapport d'analyse

Amiante dans les matériaux

**Référence client**

Grand-Rue 6, 1110 Morges

ClientECODIAG SA
Rue de Lausanne 45
1110 Morges

Date de réception des échantillons : 23.10.2024

Date d'analyse : 25.10.2024

Responsable échantillonnage : Client

Nombre d'échantillons : 6

Version	Modification	Date
1	Rapport initial	25.10.2024

Référence échantillon	Description	Résultat	Méthode
1	Colle de moquette - Pièce principale - Rez-de-chaussée	Amiante non détecté	MOLP
3	Crépis - Stockage - Rez-de-chaussée	Amiante non détecté	MOLP
5	Colle de carrelage - 2ème couche - WC - Rez-de-chaussée	Amiante non détecté	MOLP
6	Colle de carrelage - 1ère couche - WC - Rez-de-chaussée	Amiante non détecté	MOLP
7	Colle de plinthe - WC - Rez-de-chaussée	Amiante non détecté	MOLP
8	Colle de faïence - WC - Rez-de-chaussée	Amiante non détecté	MOLP

Pettinaroli Morgane
Responsable laboratoire

L'analyse a été réalisée selon les normes HSG248 par microscopie optique à lumière polarisée (MOLP) ou VDI 3866 par microscopie électronique à balayage* (MEB). Le seuil de détection est de 0,01%. Les résultats se rapportent aux échantillons tels qu'ils ont été reçus. Les échantillons sont archivés pendant 6 mois après l'analyse. Les informations données par le client concernant les échantillons n'engagent que sa responsabilité. Quelle que soit leur teneur en amiante, les matériaux contenant de l'amiante doivent être manipulés et éliminés correctement. Il n'existe pas en Suisse de limite légale de teneur en dessous de laquelle un matériau est considéré comme exempt d'amiante, même si des quantités infimes sont mises en évidence. Les résultats dotés d'un * sont donnés à titre hors accréditation : la méthode d'analyse ne fait pas partie du domaine accrédité ou les

échantillons ne respectent pas nos conditions générales de vente .